

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX
11 ROUTE DE DIEPPE
76730 BACQUEVILLE EN CAUX

Dossier suivi par :
Clément MARCHAL

06 66 19 70 25

clement.marchal@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 22 juillet 2025

Objet : Avis sur l'abrogation des Cartes communales de Terroir de Caux

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 10/06/2025, et eu égard aux articles L132-7 et L153-16 du Code de l'Urbanisme et L112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Après étude du dossier d'abrogation des cartes communales présenté, nous ne formulons aucune observation particulière, les éléments présentés ne soulevant aucune réserve de notre part.

De plus, nous notons positivement que cette abrogation permet le rétablissement de surfaces agricoles, contribuant ainsi à la préservation des espaces naturels et au soutien de l'activité agricole locale.

En conséquence, nous donnons un **avis favorable** sur l'abrogation des cartes communales de Terroir de Caux.

Nous vous prions, d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr

